

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

COMPTE RENDU

L'an deux mille dix huit, le vingt mars, à vingt heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le treize mars deux mille dix huit, se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le maire, Claude BAUDIN.

Présents : Claude BAUDIN, Fabienne AUCOUTURIER, Jean-Pierre HERVOIR, Isabelle PRUD'HOMME, Jean-Marc BONNIN, Danielle RIVET, Philippe VIDAL, Jeanne FETTU, Pierre BECKER, Françoise MIGNOT, Renée BROUX, Alain PRIET, Katy BESSON, Stéphane MAGRENON, Marie-Luce FLEURY, Jean-Philippe GUERRY, Jean-Louis GARNIER, Danielle CHEVAL, Fabrice SIRE, Sandrine PROUST, Vito LA SCOLA, Alain GENITEAU, Colette DAUPHIN, Guy DEMONT, Marie-Christine BASTARD..

Absents représentés : Jean-Marie BOURGEUS (procuration à C. Baudin), Gabriel BARDO (procuration à A. Géniteau).



Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel.

Stéphane Magrenon est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

Quitus est donné pour les décisions qui ont été prises par Monsieur le maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

Affaire n° 1 : budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » / compte administratif 2017

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de sa doyenne Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif 2017 du lotissement communal « Le clos du peux blanc », lequel peut se résumer ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats	5 016,13 €
total des titres	61 786,37 €
Excédent	56 770,24 €
<i>Investissement</i>	
total des mandats	0,00 €
total des titres	5 016,13 €
Excédent	5 016,13 €

- ✚ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✚ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Affaire n° 2 : budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » / compte de gestion 2017

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal « Le clos du peux blanc » dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Affaire n° 3 : budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » / affectation du résultat

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ décide d'affecter au budget primitif 2018 du budget annexe du lotissement « Le clos du peux blanc » les sommes suivantes :
 - section de fonctionnement : + 773 577,44 €
 - section d'investissement : + 29 812,58 €



Affaire n° 4 : budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » / budget primitif 2018

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ adopte le budget primitif 2018 du lotissement « Le clos du peux blanc » qui s'établit comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	
dépenses	808 406,15 €
recettes	808 406,15 €
<i>Investissement</i>	
dépenses	34 828,71 €
recettes	34 828,71 €
Total budget	843 234,86 €



Affaire n° 5 : budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » / reversement de l'excédent

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ approuve le reversement de l'excédent du budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » au budget principal de la ville pour un montant de 803 390,02 € (huit cent trois mille trois cent quatre vingt dix euros et deux centimes),
- ✚ décide l'inscription des crédits correspondant sur les deux budgets concernés, à savoir à l'article 6522 « reversement de l'excédent des budgets annexes au budget principal » pour le budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » et à l'article 7551 « excédents des budgets annexes » au budget principal de la ville,
- ✚ régularise et solde toutes les écritures et opérations comptables associées à ce budget annexe,
- ✚ approuve la clôture du budget annexe lotissement « Le clos du peux blanc » au 31 décembre 2018.



Affaire n° 6 : ville / compte administratif 2017

Avant de passer à l'approbation des comptes, Monsieur le maire quitte la salle.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de sa doyenne Colette Dauphin, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Claude Baudin, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après en avoir délibéré, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ donne acte au maire de la présentation faite du compte administratif 2017 de la ville, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Fonctionnement</i>	
total des mandats (dépenses)	6 639 497,44 €
total des titres (recettes)	8 178 266,15 €
Excédent	1 538 768,71 €
<i>Investissement</i>	
total des mandats (dépenses)	4 987 530,54 €
total des titres (recettes)	4 113 423,78 €
Déficit	- 874 106,76 €

- ✚ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulements du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ✚ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ✚ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



Affaire n° 7 : ville / compte de gestion 2017

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ déclare que le compte de gestion de la ville dressé pour l'exercice 2017 par le trésorier principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.



Affaire n° 8 : ville / affectation des résultats

Le conseil municipal, à la majorité (2 contre : Guy Demont et Marie-Christine Bastard) :

- ✚ décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 comme suit :

<i>Exercice 2017</i>	
excédent de fonctionnement	1 538 768,71 €
déficit d'investissement	- 874 106,76 €
<i>Avec reprise des résultats de 2016 ville qui étaient :</i>	
excédent de fonctionnement ville affecté au 1068	1 703 917,87 €
excédent de fonctionnement OMT affecté au R 002	25 517,79 €
déficit d'investissement (ville et OMT) affecté au D 001	- 795 588,52 €
<i>Affectation au BP 2018</i>	
au 1068	+ 1 564 286,50
déficit inv D001	- 1 669 695,28



Affaire n° 9 : ville / budget primitif principal 2018

Le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo ; 2 contre : Guy Demont, Marie-Christine Bastard) :

✚ adopte par chapitre le budget principal 2018 qui s'établit comme suit :

<i>Fonctionnement</i>	
dépenses	8 321 000,00 €
recettes	8 321 000,00 €
<i>Investissement</i>	
dépenses	9 425 000,00 €
recettes	9 425 000,00 €
Total BP 2018	17 746 000,00 €



Affaire n° 10 : fixation taux d'imposition 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo) :

✚ fixe les taux d'imposition 2018 comme suit :

Taxe d'habitation	10,19 %
Taxe foncier bâti	21,57 %
Taxe foncier non bâti	40,78 %



Affaire n° 11 : associations loi 1901 / subventions 2018 / attribution

Le conseil municipal, à l'unanimité :

✚ décide d'attribuer aux associations loi 1901 au titre de l'exercice 2018 les subventions suivantes :

<i>intitulé</i>	<i>2018</i>
Saint-Palais sports football	12 800
Athlétique club	5 000
Judo club	3 000
Amitié sports loisirs	1 450
Génération commerçants	1 000
Drôles de parents	850
Océan sports danses	800
Vélo club	800
Club des amis	750
La Palette	650
Amicale des anciens combattants	600
SNSM Royan Côte de beauté	550
Billard club	500
Resto du cœur	500
Royan solidarité (banque alimentaire)	500
Sabaki aikido	500

Bridge fit club	300
Alma (lutte contre la maltraitance animale)	200
Don de sang bénévole de St-Palais	200
La Boule marinière	150
Les Pallaidians	150
Tarot	150
Accueil enfants urgence - Smur	100
Clowns stéthoscopes	100
Club du modélisme	100
Conservatoire de l'estuaire	100
Couleur d'Orient	100
Hôpital pour les enfants	100
La ligue contre le cancer	100
Les amis des bêtes	100
Secours catholique	100
Secours populaire	100
Crescendo	1 000
Téléthon (AFM)	1 200
Chœur du Violon sur le sable	100
Croix-Rouge française	100
TOTAL	34 800 €



URBANISME – GRANDS TRAVAUX

Affaire n° 12 : périmètres délimités des abords (PDA) / monuments historiques

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (3 abstentions : Alain Géniteau, Colette Dauphin, pouvoir de Gabriel Bardo) :

- ✚ se prononce favorablement sur la mise en œuvre de la procédure d'institution des périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques, conformément à la proposition du préfet de la Charente-Maritime reçue le 19 février 2018.



Affaire n° 13 : litige piste cyclable la Grande Côte

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention : Claude Baudin) :

- ✚ se prononce contre la proposition,
- ✚ dit que la commune ne supportera aucune dépense dans cette affaire.



Affaire n° 14 : rue des Roseaux / aménagement d'une aire de camping-car / autorisation de dépôt permis d'aménager

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix exprimées (2 abstentions : Alain Géniteau, pouvoir de Gabriel Bardo) :

- ✚ autorise Monsieur le maire à déposer et signer un permis d'aménager pour la création d'une aire de stationnement et de service pour les camping-cars sur le terrain communal situé entre les ateliers municipaux et le lagunage de Bernezac, rue des Roseaux.



ENFANCE – JEUNESSE

Affaire n° 15 : CARA / schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles / convention de partenariat

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec la communauté d'agglomération Royan atlantique ainsi que toutes les pièces et documents éventuels annexes pour le schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles.



AFFAIRES GENERALES

Affaire n° 16 : bilan des marchés publics 2017

Le conseil municipal prend acte du bilan des marchés publics pour l'année 2017.



Affaire n° 17 : exploitation cinéma « Le surf » / conclusions commission / recours occupation temporaire

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ valide le choix opéré par la commission dans sa réunion du 21 février 2018,
- ✚ dit qu'en l'état l'exploitation du cinéma « Le Surf » ne fera pas l'objet d'une délégation de service public.



Affaire n° 18 : CARA / école de voile / mise à disposition bateau / convention

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature de la convention avec la communauté d'agglomération Royan atlantique et toutes pièces s'y rapportant pour la mise à disposition d'un bateau de type « dauphin ».



RESSOURCES HUMAINES

Affaire n° 19 : ville / emplois saisonniers 2018

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ décide la création des emplois saisonniers définis comme suit :

Police municipale

- du 2 juillet au 2 septembre : 3 adjoints administratifs à temps complet (IB347 pour 1 ; IB351 pour 2)

Centre de loisirs

- du 9 juillet au 31 août : 4 adjoints d'animation à temps complet (IB347)
1 adjoint technique à temps non complet (IB347)

Animation – événementiel

- du 20 juin au 2 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

Commerce

- du 31 mars au 29 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)
- du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

Espaces verts

- du 1er avril au 30 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)

Technique

- du 1er avril au 30 septembre : 1 adjoint technique à temps complet (IB347)
- du 1er juillet au 31 août : 5 adjoints techniques à temps complet (IB347)
6 adjoints techniques à temps non complet (IB347)
- du 1er juillet au 3 septembre : 3 adjoints techniques à temps complet (IB347)



Affaire n° 20 : centre de secours / mise à disposition personnel municipal dans le temps de travail

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✚ autorise Monsieur le maire à la signature d'une convention avec le service départemental d'incendie et de secours de la Charente-Maritime ainsi que toutes pièces et documents s'y rapportant pour ouvrir droit pendant le temps de travail à des autorisations d'absence dans le respect des nécessités de fonctionnement des services de la collectivité au profit d'un sapeur pompier volontaire, par ailleurs agent municipal.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 10.

